

**Compte-rendu de la réunion de la commission locale de l'eau (CLE)
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont**
11 janvier 2013 – 9h30 – Saint-Rome-de-Cernon

État des présences

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

Membres de la CLE		Présent ou représenté	Absent excusé	Absent
M. Christophe Brun	Président du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses	x		
M. Alain Fauconnier	Président du Parc naturel régional des Grands Causses	x / P. Pantanella	x	
M ^{me} Sophie Pantel	Conseiller régional du Languedoc-Roussillon		x	
M. Pierre Pantanella	Conseiller régional de Midi-Pyrénées	x		
M. François Gaudry	Conseiller général du canton de Sainte-Énimie	x		
M ^{me} Danièle Vergonnier	Conseillère générale du canton de Peyreleau			x
M. Martin Delord	Conseiller général du canton de Trèves			x
M. Alain Malclès	Adjoint au maire de la commune de Bédouès	x / S. Védrines	x	
M. Daniel Meynadier	Maire de la commune de Rousses			x
M. Serge Védrines	Adjoint au maire de la commune de Florac	x		
M. Serge Maurin	Adjoint au maire de la commune de Montbrun	x / A.-M. Marin	x	
M ^{me} Anne-Marie Marin	Conseillère municipale de la commune de Sainte-Énimie	x		
M. Allain Coubes	Adjoint au maire de la commune d'Ispagnac	x		
M. Jean-Charles Commandré	Adjoint au maire de la commune de Meyrueis		x	
M. Arnaud Curvelier	Maire de la commune du Rozier	x		
M. Didier Labaume	Adjoint au maire de la commune du Masegros			x
M. Bernard Pourquié	Conseiller communautaire membre du bureau de la communauté de communes Millau-Grands Causses		x	
M. Robert Lapeyre	Maire de la commune de Saint-André-de-Vézines		x	
M. Christian Boudes	Adjoint au maire de la commune de Montjoux	x		
M ^{me} Suzanne Barascud	Conseillère municipale de la commune de Roquefort-sur-Soulzon	x		
M. René Juillaguet	Adjoint au maire de la commune de Saint-Laurent-de-Lévezou		x	
M. Paul Dumousseau	Maire de la commune de La Roque-Sainte-Marguerite	x		
M. Jean-Pierre Jaoul	Adjoint au maire de la commune de Nant		x	
M. Jean Géniez	Maire de la commune de Sainte-Eulalie-de-Cernon	x		
M. Claude Alibert	Adjoint au maire de la commune de Millau	x		
M. Bernard Sauveplane	Adjoint au maire de la commune de Paulhe	x		
M. Hervé Sarran	Conseiller municipal de la commune de Dourbies	x		
M ^{me} Madeleine Macq	Maire de la commune de Revens	x		
<i>Nombre de voix exprimées</i>		<i>18 sur 28</i>		

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

Membres de la CLE		Présent ou représenté	Absent excusé	Absent
M. le président de la chambre d'agriculture de l'Aveyron ou son représentant			x	
M. le président de la chambre d'agriculture de la Lozère ou son représentant : M. Jacques Paradan		x		
M. le président de la chambre d'agriculture du Gard ou son représentant				x
M. le président de la CCI ¹ de la Lozère ou son représentant				x
M. le président de la CCI de l'Aveyron ou son représentant			x	
M. le président de la FDAAPPMA ² de la Lozère ou son représentant			x	

¹ Chambre de commerce et d'industrie

² Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques

Membres de la CLE (suite deuxième collège)	Présent ou représenté	Absent excusé	Absent
M. le président de la FDAAPPMA de l'Aveyron ou son représentant : M. Daniel Sciume	x		
M. le président du CDCK ³ de la Lozère ou son représentant		x	
M ^{me} la présidente du CDCK de l'Aveyron ou son représentant		x	
M. le président de la SCOP ⁴ des bateliers des gorges du Tarn ou son représentant : M. Olivier Jassaud	x		
M. le président du syndicat professionnel des APPN ⁵ – Section « causses et Cévennes » ou son représentant			x
M. le président de l'Alepe ⁶ ou son représentant			x
M. le président de la fédération pour la vie et la sauvegarde du pays des Grands Causses ou son représentant : M. Jacques Barthélémy	x		
M ^{me} la présidente de l'Udaf ⁷ de la Lozère ou son représentant : M. Jean-Claude Combemale	x		
M. le président du Syndicat lozérien de la forêt privée ou son représentant			x
M. le représentant de France Hydro-Électricité : M ^{me} Isabelle Jouval	x		
Nombre de voix exprimées	6 sur 16		

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics intéressés

Membres de la CLE	Présent ou représenté	Absent excusé	Absent
M. le préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne ou son représentant		x	
M ^{me} la préfète du département de l'Aveyron ou son représentant : M. Cyril Pailhous, DDT ⁸ de l'Aveyron	x		
M. le préfet du département du Gard ou son représentant			x
M. le préfet du département de la Lozère ou son représentant : M ^{me} Edwige de Féraudy, DDT de la Lozère	x		
M. le directeur de la Dreal ⁹ Languedoc-Roussillon ou son représentant : M. Gabriel Lecat	x		
M ^{me} la déléguée régionale de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ou son représentant : M ^{me} Claire Bernat	x		
M. le directeur de la délégation interrégionale de l'Onema ¹⁰ Languedoc-Roussillon- PACA ¹¹ -Corse ou son représentant : M. Sylvain Richard	x		
M ^{me} la déléguée territoriale de la Lozère de l'ARS ¹² Languedoc-Roussillon ou son représentant : M ^{me} Christelle Moulin	x		
M. le DDCSPP ¹³ de l'Aveyron ou son représentant : M. Stéphane Vieilledent	x		
M. le directeur du Parc national des Cévennes, ou son représentant : M. Yannick Manche	x		
Nombre de voix exprimées	8 sur 10		

Assistaient également à la réunion :

- M^{me} Catherine Adnet, délégation de Rodez de l'agence de l'eau Adour-Garonne,
- M. Laurent Danneville, Parc naturel régional des Grands Causses,
- M^{me} Céline Delagnes, Parc naturel régional des Grands Causses,
- M. Jérôme Delon, délégation territoriale de la Lozère de l'ARS Languedoc-Roussillon,
- M. Bernard de Reynies, Forestiers privés de l'Aveyron,
- M. Florian Fergeault, communauté de communes de Millau-Grands Causses,
- M. Gilbert Fielbal, DDT de la Lozère,
- M^{me} Anne-Claire Guénée, chambre d'agriculture de la Lozère,
- M^{me} Corinne Labit, chambre d'agriculture de l'Aveyron,
- M^{me} Pascale Lyvinec, Syndicat mixte de rivière Tarn,

³ Comité départemental de canoë-kayak

⁴ Société coopérative ouvrière de production

⁵ Activités physiques de pleine nature

⁶ Association lozérienne pour l'étude et la protection de l'environnement

⁷ Union départementale des associations familiales

⁸ Direction départementale des territoires

⁹ Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

¹⁰ Office national de l'eau et des milieux aquatiques

¹¹ Provence-Alpes-Côte d'Azur

¹² Agence régionale de santé

¹³ Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

- M^{me} Anne Trouche, délégation de Rodez de l'agence de l'eau Adour-Garonne,
- M. Jean-Paul Vergnet, commune de Lanuéjols,
- M^{me} Stéphanie Braud, animatrice du contrat de rivière Tarn-amont au Syndicat mixte du Grand Site,
- M^{me} Anne Gély, animatrice du SAGE Tarn-amont au Syndicat mixte du Grand Site.

Étaient absents et excusés :

- M. Jacky Burzala, DDT de l'Aveyron (unité « prévention des risques »),
- M^{me} Frédérique Cancel-Tonellot, Conseil régional du Languedoc-Roussillon,
- M^{me} Cécile Merlet, Conseil général du Gard,
- M^{me} Violaine Uyuni-Reyes, Conseil général de l'Aveyron,
- M. Christian Vieilledent, subdivision de la Lozère de la Dreal Languedoc-Roussillon,
- Délégation territoriale du Gard de l'ARS Languedoc-Roussillon,
- Délégation territoriale de l'Aveyron de l'ARS Midi-Pyrénées,
- Syndicat des forestiers privés du Gard,
- Udaf de l'Aveyron.

L'ensemble des diapositives qui ont été projetées lors de la réunion est présenté sur un document joint au présent compte-rendu.

Ouverture de la réunion

M. Pierre Pantanella, maire de Saint-Rome-de-Cernon et conseiller régional de Midi-Pyrénées, accueille les membres de la CLE dans sa commune.

M. Christophe Brun, président de la CLE et du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses, remercie l'ensemble des participants pour leur présence. L'ordre du jour de la réunion correspond aux trois dossiers importants en cours : la mise en place d'une nouvelle organisation pour le SAGE et le contrat de rivière, le renouvellement de la CLE et la révision du SAGE.

Il rappelle qu'une réunion du comité de rivière se tiendra l'après-midi pour faire le point sur l'avancement des différentes actions du contrat de rivière.

Organisation pour le SAGE et le contrat de rivière : évolution du portage, mise en place d'un dispositif financier solidaire à l'échelle du bassin versant

M^{me} Anne Gély, animatrice du SAGE du Tarn-amont, rappelle aux membres de la CLE que la maîtrise d'ouvrage du SAGE et du contrat de rivière est en cours d'évolution. Co-portée pendant douze ans par le Syndicat mixte du Grand Site (SMGS ; auparavant SIVOM¹⁴) et le Parc naturel régional des Grands Causses, cette maîtrise d'ouvrage est assurée depuis 2012 par le SMGS, en partenariat technique privilégié avec le Parc. Cette évolution nécessite des ajustements juridiques et financiers, également indispensables pour la construction d'une maîtrise d'ouvrage financièrement solidaire à l'échelle de l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont. Ainsi, **en 2013, le SMGS va proposer aux 69 communes du bassin versant du Tarn-amont de conventionner pour participer à la maîtrise d'ouvrage de l'animation du SAGE et du contrat de rivière, ainsi qu'à certaines études et actions liées à ces démarches.** M^{me} Stéphanie Braud, animatrice du contrat de rivière du Tarn-amont, explique que l'autofinancement de ces opérations sera équitablement partagé selon une clé de répartition votée le 27 septembre 2012 par le comité syndical du SMGS basée sur les trois critères suivants : la surface communale incluse dans le bassin versant, la population communale proratisée à la surface communale incluse dans le bassin versant et le potentiel fiscal communal proratisé à la surface communale incluse dans le bassin versant, et pondérés à 1/3 chacun.

M^{me} Gély rappelle que, afin d'expliquer cette évolution aux élus du territoire, cinq réunions d'informations et d'échanges se sont tenues les 23, 28 et 30 novembre 2012 dans les différents sous-bassins du Tarn-amont à Trèves, La Salle-Prunet, Mas-Saint-Chély, Saint-Georges-de-Luzençon et Millau. 39 communes sur 69 étaient représentées, soit 56,5% (il faut noter que 43% des communes absentes sont adhérentes au SMGS et peuvent être considérées comme informées).

Lors des réunions, l'intérêt de maintenir des milieux aquatiques en bon état a été rappelé. Les frais de fonctionnement liés à l'animation du SAGE et du contrat de rivière, estimés à 100 000 euros par an, ont

¹⁴ Syndicat intercommunal à vocations multiples

été détaillés (frais de personnel, déplacements, 40% des frais généraux de la structure...) et la répartition des 20% d'autofinancement restants (soit 20 000 euros) a été présentée pour chaque commune afin que leur représentant prenne connaissance du montant prévisionnel à hauteur duquel elle est susceptible de participer annuellement. La commune de Millau, étant la plus vaste, la plus peuplée et ayant le potentiel fiscal le plus élevé du bassin, est sollicitée à hauteur d'environ 7 000 euros, ce qui est la participation maximale demandée et semble poser des problèmes à la commune. M^{me} Pascale Lyvinec, animatrice du contrat de rivière Tarn (département du Tarn), indique à titre d'exemple que la participation maximale au fonctionnement du Syndicat mixte de rivière Tarn est d'environ 16 000 euros amenés par la communauté d'agglomération de l'Albigeois (17 communes) soit environ 0,20 euros par habitant ; cette cotisation devrait être réévaluée à 24 000 euros soit 0,30 euros par habitant.

M. Brun explique qu'il a rencontré M. Guy Durand, maire de Millau et président de la communauté de communes Millau-Grands Causses, le 16 novembre dernier, en présence de M^{me} Vergonnier, MM. Alibert, Dumousseau et Charles et des animatrices. M. Durand a proposé à M. Brun que ses services lui transmettent une proposition de modification de la clé de répartition pour diminuer la participation de la commune. Cependant, aucune proposition n'a été reçue à ce jour. M. Claude Alibert, adjoint au maire de Millau, confirme que le sujet n'a pas été abordé en réunion depuis cette rencontre ; il ne peut donc renseigner davantage les membres de la CLE. Il indique que la participation à l'animation du SAGE et au contrat de rivière pour la commune de Millau passe d'environ 300 euros demandés par le Parc des Grands Causses à environ 7 000 euros demandés par le SMGS, ce qui est mal compris. M^{me} Gély explique que, auparavant, la répartition des frais d'autofinancement se faisait selon un forfait identique pour toutes les communes. Le Parc, en tant que co-maître d'ouvrage, demandait depuis 2 ans cette participation aux communes de l'Aveyron et le SMGS était sensé en faire autant auprès des communes de la Lozère et du Gard mais ses statuts en SIVOM ne le lui permettaient pas. Il était convenu qu'après 2011 cette participation ne se ferait plus selon un forfait mais une répartition solidaire tenant compte des possibilités financières de chaque commune. Par ailleurs, la maîtrise d'ouvrage ayant évolué, le SMGS devient la structure légitime, en accord avec le Parc des Grands Causses, pour percevoir les participations des communes qui bénéficient de l'animation qu'il réalise.

M. Brun demande à M. Alibert de faire son possible pour faire avancer les discussions sur ce dossier au sein de la municipalité de Millau. Dès lors, les communes seront invitées à signer une convention annuelle voire bisannuelle avec le SMGS qui précisera notamment leur participation financière.

Des conventions et participations spécifiques seront également proposées aux communes pour les études et actions ponctuelles liées à la mise en œuvre du SAGE et du contrat de rivière (évaluation environnementale du SAGE, animations scolaires, site internet du Tarn-amont...).

M. Brun ajoute que **ces conventionnements ne doivent être qu'une étape** vers une gouvernance plus pérenne et efficace. M^{me} Gély affiche les cartes qui ont été présentées lors des cinq réunions par sous-bassin et qui montrent qu'il faut **tendre vers une structuration à l'échelle du Tarn-amont à travers la mise en place d'un syndicat de bassin versant**, comme c'est le cas partout en France dès lors qu'il existe un SAGE ou un contrat de rivière.

M. Pantanella demande si l'intégration du bassin Sorgues-Dourdou-Rance au Tarn-amont est envisageable. M^{me} Gély explique que ces territoires sont déjà pourvus de syndicats de bassin. M^{me} Catherine Adnet, de l'agence de l'eau Adour-Garonne, précise que, sur Sorgues-Dourdou, suite à un contrat de rivière, la mise en place d'un plan pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG) est en cours.

M. Gabriel Lecat, de la Dreal Languedoc-Roussillon, indique par exemple que les collectivités concernées par le SAGE Lot-amont sont en train de se structurer à l'échelle de leur bassin ; cela permet un fonctionnement plus efficace mais aussi un partage plus sûr des financements. M^{me} Claire Bernat, déléguée régionale de l'agence de l'eau Adour-Garonne, confirme la nécessité d'une structuration sur le Tarn-amont et l'intérêt que cela présente pour tous les acteurs de ce territoire ; elle indique qu'une étude de gouvernance doit être rapidement lancée pour trouver la meilleure façon de mettre en place cette structure de bassin.

Liens vers les documents des réunions de présentation du SAGE et du contrat de rivière par sous-bassin :

Diaporama : http://gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/2012-11_presentation_sage-cr.pdf

Texte : http://gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/2012-11_textes_presentation_sage-cr.pdf

Photos : http://gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/2012-11_photos_dfs.pdf

Information relative au renouvellement de la CLE

M^{me} Gély indique que le mandat des membres de la CLE, d'une durée de 6 ans à compter de l'arrêté interpréfectoral du 16 janvier 2007 portant composition de la CLE, arrive à échéance le 16 janvier 2013.

Le SMGS, en tant que structure porteuse du SAGE, travaille actuellement sur une proposition de liste de membres à transmettre à la DDT de la Lozère. Trois nouvelles communes vont intégrer le premier collège (Fraissinet-de-Lozère, Hures-la-Parade et Saint-Beauzély en remplacement de Rousses, Le Massegras et Saint-Laurent-de-Lévezou) et deux nouvelles structures le deuxième collège (le syndicat des loueurs du haut-Tarn et le CPIE¹⁵ du Rouergue en remplacement du syndicat professionnel des APPN¹⁶ – section « causses et Cévennes » et de l'Alepe¹⁷). Dès que le SMGS aura officiellement transmis cette proposition de liste à la DDT, cette dernière consultera chaque collectivité et structure afin qu'elle accepte le siège proposé et, pour les membres du premier collège, désigne leur représentant. Lors de la prochaine réunion de la CLE auront lieu les élections du président, des vices-présidents et des membres du bureau. Le quorum sera obligatoire.

Révision du SAGE : proposition d'orientations, d'objectifs et de dispositions

M^{me} Gély explique qu'un document de travail pour la révision du SAGE a été élaboré et évolue progressivement pour aboutir aux documents constitutifs du futur SAGE à savoir un PAGD¹⁸ et un règlement). Des orientations, objectifs et dispositions ont été rédigés, proposés et modifiés par le comité technique du Tarn-amont lors de ses réunions en mai, juillet et octobre et par le bureau de la CLE réuni le 15 novembre dernier. L'objectif de la présentation qui va suivre est de permettre aux membres de la CLE de réagir et d'indiquer à la cellule d'animation si les propositions vont dans le sens de ce qu'ils veulent pour le bassin du Tarn-amont.

NB. [I à VI : orientations](#) et [A à T : objectifs](#)

I. Structurer la gouvernance à l'échelle du bassin versant du Tarn-amont

A. Renforcer et asseoir le portage du SAGE et des démarches de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant

Thème abordé : structuration à l'échelle du bassin

B. Sensibiliser la population au fonctionnement des milieux aquatiques et aux bonnes pratiques

Thèmes abordés : diffusion des informations, communication et sensibilisation...

C. Améliorer l'organisation et la gestion des services publics de l'eau

Thème abordé : structuration et gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement

M. Pantanella demande si les actions préconisées dans le SAGE ne risquent pas de faire doublon avec celles menées par le Parc des Grands Causses. M^{me} Gély explique que le SAGE doit planifier la politique locale de l'eau de façon à amener les acteurs du territoire et maîtres d'ouvrage potentiels à avoir des objectifs communs de développement durable dans les opérations qu'ils réalisent. En ce sens, le SAGE peut préconiser la mise en place de certaines actions générales ou locales qui doivent alors être reprises et menées par des maîtres d'ouvrage comme par exemple le Parc. Le SAGE doit permettre d'orienter les objectifs des acteurs et de faire naître des initiatives communes.

M. François Gaudry, représentant du Conseil général de la Lozère, demande que les préconisations du SAGE restent des recommandations et ne deviennent pas réglementaires. M^{me} Gély rappelle que, par définition, la portée juridique d'un SAGE est relativement forte : le PAGD est opposable aux décisions administratives et le règlement aux tiers. Le SAGE ne doit pas être considéré comme une contrainte, surtout par les membres de la CLE, mais comme un outil permettant de résoudre des problématiques locales avec des moyens mutualisés et sur la base d'enjeux et de solutions partagés.

II. Organiser la répartition et la gestion de la ressource en eau

D. Assurer la satisfaction des usages en respectant les besoins hydrologiques des milieux

Thèmes abordés : identification et partage de la ressource disponible, attention à la création de stockages

E. Développer les économies d'eau

Thèmes abordés : facturation incitative, récupération des eaux de pluie, attention aux activités gourmandes en eau

F. Sécuriser qualitativement l'alimentation en eau potable

Thème abordé : périmètres de protection des captages

¹⁵ Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

¹⁶ Activités physiques de pleine nature

¹⁷ Association lozérienne pour l'étude et la protection de l'environnement

¹⁸ Plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques

M. Paul Dumousseau, vice-président de la CLE et maire de La Roque-Sainte-Marguerite, rappelle que les syndicats d'eau potable sont réticents à la baisse de la consommation d'eau car ils sont susceptibles d'avoir un manque à gagner.

M. Alibert indique que la création de nombreux lacs collinaires à but agricole est projetée en Aveyron. Il faut avoir conscience que l'eau qui est stockée est autant d'eau qui ne retourne pas au milieu.

Les membres de la CLE s'accordent sur le fait que la gestion quantitative doit être traitée de façon prioritaire dans le futur SAGE.

III. Assurer une eau de qualité pour le bon état des milieux aquatiques et les usages récréatifs

G. Adapter les flux de rejets organiques dans les cours d'eau aux capacités épuratoires

Thèmes abordés : rejets d'origine domestique, impacts cumulés des pollutions

H. Sécuriser la pratique des activités de loisirs liées à l'eau sur le plan sanitaire

Thèmes abordés : bactériologie, eutrophisation, cyanobactéries

I. Maîtriser les pollutions chroniques et gérer les pollutions accidentelles

Thèmes abordés : rejets d'origine industrielle, axes routiers

À la demande de M. Jacques Barthélémy, de la Fédération pour la vie et la sauvegarde des Grands Causses, M. Laurent Danneville, du Parc des Grands Causses, rappelle que le parc a une convention avec la DIR¹⁹ Massif Central pour une meilleure gestion de l'A75. Elle prévoit des réhabilitations de bacs de rétention défectueux, la connaissance de leur fonctionnement, le désherbage des bas-côtés, le nettoyage des aires, des formations sur le karst... Il indique également que des taux importants de sel sont mesurés sur certaines sources, notamment sur celle de Roquaizou. M. Alibert ajoute que les produits phytosanitaires utilisés par la SNCF²⁰ sur la ligne de chemin de fer sont aussi à prendre en compte.

IV. Préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau

J. Protéger et valoriser les milieux et espèces remarquables du bassin

Thèmes abordés : patrimoine naturel, zones humides, très petits cours d'eau, halieutisme

K. Préserver et/ou rétablir l'hydromorphologie des cours d'eau

Thèmes abordés : espaces de mobilité, stocks sédimentaires

L. Restaurer la continuité écologique des cours d'eau

Thèmes abordés : seuils, hydroélectricité, impact des plans d'eau

M. Établir des plans pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG)

Thèmes abordés : organisation territoriale, cohérence des PPG

N. Concilier la pratique des activités nautiques et la préservation des milieux aquatiques

Thèmes abordés : fréquentation et impact, responsabilisation des acteurs, barrages

M. Daniel Sciume, administrateur de la FDAAPPMA de l'Aveyron, explique que la problématique des barrages réalisés par les professionnels du tourisme et/ou les touristes est préoccupante sur le Tarn et la Dourbie. La rehausse de la ligne d'eau limite l'installation des frayères. M. Brun souhaite que soient traités différemment les barrages réalisés dans le cadre d'une activité économique pour faciliter le passage des embarcations sur la rivière et ceux faits pour le loisir. M. Cyril Pailhous, chef de l'unité « eau et biodiversité » à la DDT de l'Aveyron, rappelle qu'un projet de construction d'un obstacle à la continuité écologique entraînant une différence de niveau entre 20 et 50 cm est soumis à déclaration, et à autorisation au-delà de 50 cm²¹. M. Allain Coubes, adjoint au maire d'Ispagnac et référent « eau et milieux aquatiques » au SMGS, propose qu'une réunion spécifique soit organisée sur ce sujet ; le groupe de travail devra être représentatif des acteurs concernés.

V. Gérer durablement les eaux souterraines

O. Connaître les réseaux karstiques et leurs relations avec les eaux de surface

Thèmes abordés : études hydrogéologiques, augmentation des taux d'azote

P. Préserver la qualité des eaux souterraines

Thème abordé : attention aux nouvelles activités (gaz de schiste)

Q. Limiter les pollutions diffuses

Thèmes abordés : pollution des avens, rejets et déchets d'origine agricole

M. Barthélémy confirme que la résorption des pollutions dans les avens est une priorité. Il est proposé que les comités de spéléologie soient intégrés aux commissions thématiques.

¹⁹ Direction interdépartementale des routes

²⁰ Société nationale des chemins de fer

²¹ Rubrique 3.1.1.0 de la nomenclature « loi sur l'eau »

M. Coubes indique que les grosses activités agricoles doivent être prises en compte car elles peuvent poser localement des problèmes, par exemple sur le Bramont.

VI. Prendre en compte l'eau dans l'aménagement du territoire

R. Maîtriser la vulnérabilité aux inondations

Thèmes abordés : zones d'expansion de crues, maîtrise du développement urbain, communication

S. Améliorer la gestion des déchets et produits potentiellement polluants

Thèmes abordés : stockage des produits, sensibilisation

T. Développer les liens avec les documents d'urbanisme

Thème abordé : prise en compte des zonages du SAGE

Proposition d'un calendrier de travail

La prochaine réunion de la CLE sera exclusivement consacrée aux élections. Elle ne pourra se tenir qu'après la publication de l'arrêté préfectoral portant composition de la CLE soit pas avant le mois de mars dans le meilleur des cas.

Dans le cadre de la révision du SAGE, une réunion du comité technique aura lieu le 25 mars puis des réunions des commissions thématiques en semaine 14.

Suite à l'adoption du projet de SAGE par la CLE, il faudra lancer les consultations officielles avant fin 2013 pour espérer une approbation du SAGE par arrêté préfectoral à l'automne 2014.

Questions diverses

M. Brun attire l'attention des membres de la CLE sur le fait que le SAGE n'est plus conforme depuis le début de l'année (absence de PAGD et de règlement) et que la CLE n'a plus d'existence légitime à partir du 17 janvier. Il s'interroge sur la recevabilité des avis rendus par la CLE sur les projets d'aménagement liés à l'eau. De plus, en ce début d'année, le travail de l'animatrice doit être consacré à la révision du SAGE, or l'analyse des dossiers reçus pour avis de la CLE est parfois longue. Il propose néanmoins à la CLE de se donner la possibilité de rendre des avis sur la base de l'ancien SAGE sur les dossiers les plus importants, afin de ne pas risquer de passer à côté d'un projet pouvant avoir des impacts conséquents. M^{me} Bernat rappelle que la priorité doit impérativement être donnée à la révision du SAGE et que le rendu de ces avis ne doit pas entraver cette mission. M^{me} Edwige de Féraudy, chef de l'unité « eau » à la DDT de la Lozère, indique que, formellement, les services de l'État n'ont plus à solliciter l'avis de la CLE ; le fait qu'il n'y ait plus de SAGE fait que les projets n'ont plus à être compatibles avec celui-ci. M. Lecat le confirme et précise que les arrêtés autorisant ces projets n'ont plus à mentionner le SAGE. Il ajoute que l'opportunité de consulter la CLE doit être conservée à condition que cela ne pénalise pas la révision du SAGE. M^{me} de Féraudy et M. Pailhous pensent qu'il y aura peu voire pas de sollicitation au cours du premier semestre ; le cas échéant et dans la mesure du possible, ils accompagneront le dossier d'une note de synthèse réalisée pour le passage en Coderst²² de façon à limiter le temps passé par l'animatrice sur l'analyse du projet. Les membres de la CLE approuvent la proposition du président de poursuivre le rendu des avis de la CLE sur les projets les plus importants et potentiellement impactants.

M^{me} Gély informe les membres de la CLE qu'une consultation des institutions et des particuliers est en cours depuis le 1^{er} novembre 2012 jusqu'au 30 avril 2013 pour l'élaboration du futur Sdage²³-PDM²⁴ Adour-Garonne 2016-2021. La CLE y répondra dans le cadre de la consultation institutionnelle.

M. Brun lève la séance à 12h30.

Christophe Brun

**Président de la commission locale de
l'eau du Tarn-amont**

²² Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

²³ Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

²⁴ Programme de mesures

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Tarn-amont

Réunion de la CLE du SAGE du Tarn-amont

11 janvier 2013
Saint-Rome-de-Cernon



Repas au restaurant « Le routier » à Saint-Rome-de-Cernon

